



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-057

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme ALAIN Lucette – Mme BERESINA Jocelyne – Mme CASTANO Adeline – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette – Mme MONTEIRO Maria.

POUVOIRS : M. MICHELOT Bernard à Mme CANTIER Nadège – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela à Mme SARANDAO Gilda – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette – M. DJEDDOU Rabah à Mme MONTEIRO Maria.

EXCUSES : M. MAY Abdelkrim.

ABSENTS : M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CASTANO Adeline.

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET DE DÉMOLITION DE 11 PAVILLONS – IMPASSE DE FRANCHE COMTE, AVENUE DE BOURGOGNE ET AVENUE DE CONSELVE

Monsieur le Maire rappelle l'opération de démolition qui est détaillée dans la délibération D2023 056 du 26 septembre 2023. Elle sera portée financièrement par l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Saône-et-Loire (OPAC Saône et Loire), selon le plan de financement ci-dessous, acté par l'ensemble des cofinanceurs, dont la ville de Torcy, la Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM) et l'État.

La Ville de Torcy s'engage à participer à hauteur de 6,547% du coût du projet de démolition (598 749€) soit un montant maximal de 39 200€.

Coûts totaux du projet de démolition :		Plan de financement :	
Coût des démolitions	238 800 €	Sub état (FNAP) :	45 100 €
Reprise pignons mitoyens	12 000 €	Sub CUCM :	49 500 €
Coût relogements	20 903 €	Sub DPT	55 000 €
Coût financier OPAC	327 046€	Sub Ville	39 200 €
		Coût financier OPAC	409 949€
Coût total :	598 749 €	Financement total	598 749 €

Il est convenu que le foncier libéré après démolition soit cédé par l'OPAC Saône-et-Loire aux collectivités dans le cadre d'un échange foncier à venir, afin de développer sur le site un projet d'habitat favorisant l'accession à la propriété.

La ville de Torcy, conditionne sa participation financière à ce projet de démolition de 11 logements, à la validation par le bureau de l'OPAC Saône-et-Loire du projet de construction de 20 logements sur la commune de Torcy (à proximité du Cabinet Médical) porté par l'OPAC Saône-et-Loire et soutenu par la CUCM.

Le Conseil Municipal ;
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;
Considérant les termes de la délibération D2023-056 autorisant le projet de démolition de 11 pavillons;
Considérant les conditions pré-requises à la réalisation de ce projet indiquées ci-dessus ;



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-057

Considérant les enjeux de tranquillité publique et de sécurité liés à la situation de ces pavillons (application du plan Tranquillité Publique et Cadre de Vie – délibération D2023-30 du 27 juin 2023) ;
Considérant l'avis du Comité de Pilotage Habitat Torcy du 12 septembre 2023 ;
Vu le plan de financement proposé ci-dessus ;

Après en avoir délibéré : **A LA MAJORITÉ et 4 ABSENTIONS** : M. FUCHET Roland (pouvoir à Mme DESVIGNES Josette) M. DJEDDOU Rabah (pouvoir à Mme MONTEIRO Maria) Mme MONTEIRO Maria et Mme DESVIGNES Josette :

- **VALIDE** la participation financière à la démolition des 11 pavillons précités ;
- **ACCEPTE** de prévoir les inscriptions inhérentes dans le budget à venir ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 04 OCT. 2023
et publié, affiché ou
notifié le 04 OCT. 2023
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Par délégation du Maire

La Première Adjointe
Nadège CANTIER



M. Philippe PIGEAU

Par délégation du Maire

La Première Adjointe,
Nadège CANTIER.

